



PROCÉDURE DE SIGNALEMENT FAIT DE VIOLENCE SEXISTE, SEXUELLE, HARCÈLEMENT, DISCRIMINATION À LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR

**SI UNE VICTIME OU UN TÉMOIN SOUHAITE ALERTE LA FFTIR
D'UN FAIT DE VIOLENCE, LA PROCÉDURE SUIVANTE SERA MISE EN ŒUVRE**

ALERTE VIA EDEN
EN COMPLÉTANT LA FICHE DE SIGNALEMENT



LA PERSONNE-RESSOURCE REÇOIT AUTOMATIQUEMENT LE MESSAGE
L'ÉLUE RÉFÉRENTE « LUTTE CONTRE LES VIOLENCES DANS LE SPORT »



LES PERSONNES RESSOURCES SE CONCERTENT :
L'ÉLUE RÉFÉRENTE « LUTTE CONTRE LES VIOLENCES DANS LE SPORT »
LA CADRE RÉFÉRENTE « LUTTE CONTRE LES VIOLENCES DANS LE SPORT »

L'UNE D'ELLES CONTACTENT ÉVENTUELLEMENT LE RÉDACTEUR DU MESSAGE

**UN ENTRETIEN TÉLÉPHONIQUE EST ÉVENTUELLEMENT PROPOSÉ
À LA VICTIME POUR RECUEILLIR SA PAROLE
ET SI BESOIN PRÉCISER LES FAITS DÉCRITS DANS LA FICHE DE SIGNALEMENT.**



**SI LA VICTIME ACCEPTE L'ENTRETIEN
TÉLÉPHONIQUE**



LE COMPTE RENDU RÉDIGÉ PAR
LA PERSONNE RESSOURCE AYANT
CONDUIT L'ENTRETIEN TÉLÉPHONIQUE
EST ENVOYÉ AU DTN ET AU PRÉSIDENT
AINSI QU'À :

SIGNAL-SPORTS@SPORTS.GOUV.FR



**SI LA VICTIME REFUSE L'ENTRETIEN
TÉLÉPHONIQUE**

LA FÉDÉRATION EST INFORMÉE
DU REFUS DE LA VICTIME



TRAITEMENT DU SIGNALEMENT
MESURES CONSERVATOIRES POUR PROTÉGER LA VICTIME,
SIGNALEMENT AU PROCUREUR, ENQUÊTE ADMINISTRATIVE